

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du groupe de travail sur la mise en oeuvre du programme général de travail dans la Région du Pacifique occidental,²

1. DECIDE de créer un Sous-Comité dont les membres seront soumis à un roulement annuel et qui sera chargé de suivre, en procédant à un examen et formulant des recommandations, l'établissement et la mise en oeuvre du Programme de travail dans la mesure où il s'applique à la Région du Pacifique occidental;

2. PRIE le Directeur régional de prendre les mesures nécessaires, notamment sur le plan budgétaire, pour faciliter la création du Sous-Comité du Programme général de travail;

3. DECIDE que le Sous-Comité, à la vingt-huitième session du Comité régional, se composera des chefs des délégations de l'Australie, de Fidji, de la Malaisie et des Philippines.

Cinquième séance, 10 septembre 1976

² Document WPR/RC27/Document de travail/2.